



**PEFC**  
10-21-19

**GARDIEN  
DE L'ÉQUILIBRE  
FORESTIER**

# ENSEMBLE, PRÉSERVONS L'ÉQUILIBRE DE NOS FORÊTS

**Premier système de certification forestière en France et dans le monde**, PEFC définit et garantit la gestion durable des forêts, en concertation avec les propriétaires forestiers, les entreprises de la filière forêt-bois-papier, les usagers et les associations de protection de la nature.

## POURQUOI CERTIFIER PEFC LES FORÊTS COMMUNALES ?

### » Pour participer au développement de la filière forêt-bois régionale

Certifier sa forêt communale, c'est **contribuer au maintien et au développement des entreprises régionales** (scieurs, papetiers, énergéticiens, chaufferies bois, etc.), comme celles engagées dans la certification Bois des Alpes™, dont les débouchés sont limités par le déficit de bois certifiés PEFC. Avec une demande croissante de bois certifiés, opter pour la certification PEFC, c'est aussi **favoriser la commercialisation des bois de sa commune**.

### » Pour s'engager dans une gestion durable de sa forêt

Engager sa commune dans la certification PEFC, c'est **répondre aux attentes de la société** en garantissant la gestion multifonctionnelle et durable de la forêt, comme la préservation de son **rôle de puits de carbone** et sa **contribution dans la lutte contre les changements climatiques**. C'est aussi garantir la sécurité des travailleurs grâce à cahier des charges exigeant qui s'applique à tout intervenant en forêt.

### » Pour bénéficier d'aides publiques

Certifier sa forêt communale, c'est **être identifié comme un acteur responsable** et contribuer aux objectifs de la stratégie régionale pour la forêt et le bois permettant ainsi de **bénéficier d'aides publiques dédiées** : desserte forestière, travaux sylvicoles, reboisement, etc.

### » Pour valoriser le patrimoine forestier de la Région Sud

La certification PEFC permet d'**informer et sensibiliser les administrés via de nombreux outils de communication** (panneaux, logo PEFC, plaquettes, etc.). Elle répond ainsi aux attentes des consommateurs, de plus en plus engagés pour la protection des forêts de leur région et les produits locaux labellisés.

La certification assure également la **qualité de l'accueil du public et le respect des enjeux de biodiversité au sein de forêts à la fois dynamiques, esthétiques et équilibrées**.

## ➤ LES CHIFFRES CLÉS (au 31 décembre 2021)



EN FRANCE

**8,1** MILLIONS D'HECTARES  
DE FORÊT CERTIFIÉS PEFC  
(MÉTROPOLE ET GUYANE)

**76 709** PROPRIÉTAIRES  
FORESTIERS ADHÉRENTS

**3 150** ENTREPRISES  
DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS-PAPIER

**1/3** DE LA FORÊT FRANÇAISE CERTIFIÉ



EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**443 278** HECTARES  
DE FORÊT CERTIFIÉS PEFC

**1 020**  
PROPRIÉTAIRES FORESTIERS ADHÉRENTS

**171** ENTREPRISES  
DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS-PAPIER

**28%** DE LA FORÊT RÉGIONALE CERTIFIÉS

## ➤ POUR UNE TRAÇABILITÉ DU BOIS

**Des contrôles assurent la fiabilité et la crédibilité du système PEFC.** Chaque maillon de la chaîne de traçabilité des bois, de la forêt jusqu'au consommateur, fait l'objet de contrôles sur la bonne application des règles PEFC. Le système de contrôle et d'audit établi par PEFC permet d'attester de la bonne gestion des forêts communales et de la qualité de l'exploitation des bois.



*« Pour les communes, la certification PEFC est la reconnaissance de leur engagement pour une gestion durable des forêts. »*



En partenariat avec :



PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur - Pié de Gâche  
84240 LA BASTIDE-DES-JOURDANS  
Tél. : 07 85 78 26 25 - [pefc.paca@gmail.com](mailto:pefc.paca@gmail.com)



[www.pefc-france.org](http://www.pefc-france.org)  
Facebook : PEFC PACA

suivez-nous